

SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2023

DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2023 – 04

PRÉFECTURE DU NORD

01 FEV. 2023

Objet : Promotion de la démarche Pass Pass par le label Pass Pass **RECOMMANDÉ**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités, réuni, le 30 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM),

Vu les dispositions du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

CONSIDERANT

- La nécessité pour le Syndicat Hauts-de-France Mobilités de promouvoir ses propres services à l'échelle régionale et plus particulièrement :
 - o Une Information Voyageur multi-réseaux et multimodale
 - o Une billettique interopérable et une distribution multi-réseaux de titres grâce aux Terminaux Points de Vente Pass Pass
 - o Un service client Mobilité via les Maisons France Service (Cf délibération n°2023-03)
- La création d'un label Pass Pass, annexé à la présente délibération.

DECIDE

- D'autoriser le Syndicat Hauts-de-France Mobilités à utiliser le label Pass Pass pour promouvoir son offre de service (Médias Pass Pass Pass, TPV/TPVS Pass Pass, etc).

AUTORISE

- Monsieur le Président du Syndicat Hauts-de-France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président,

Franck DHERSIN

Correspondance administrative : SMIRT - Siège de Région - 151 Avenue du Président HOOVER 59555 LILLE CEDEX
Email : b.courty@hdfmobilités.fr - téléphone : 03 20 14 62 00

LABEL Positif



LABEL Négatif



LABEL Mockups

